

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 186-2017

Type d'intervention : Motion

Motion ayant valeur de ☐
directive :

N° d'affaire : 2017.RRGR.529

Déposée le : 04.09.2017

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui

Urgence accordée : Oui 07.09.2017

N° d'ACE : du

Direction : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification : –

Proposition du

Conseil-exécutif :



Définir les priorités pour l'entretien du patrimoine

Le Conseil-exécutif doit sans attendre suspendre tous les financements pour l'entretien et l'assainissement dans la commune de Moutier.

Développement :

Le 18 juin 2017, la votation de Moutier sur l'appartenance cantonale a, par une majorité de 51,8 pour cent, décidé de rejoindre le canton du Jura.

Le canton de Berne est actuellement propriétaire de différents biens à Moutier (bâtiments, routes, etc.).

Douze recours ont été déposés à la préfecture du Jura bernois par rapport à la votation de Moutier.

Le transfert cantonal de la ville de Moutier est prévu, dans les meilleurs délais, au 1^{er} janvier 2021. Jusqu'à maintenant, le canton de Berne a toujours bien entretenu son patrimoine à Moutier, comme d'ailleurs dans le reste du canton.

Le Gouvernement jurassien a annoncé avant la votation du 18 juin qu'il allait créer et transférer à Moutier 170 places de travail pour le canton. Pour accueillir toutes ces personnes il y aura un grand besoin en bâtiments. Actuellement on ne connaît encore pas les détails de ce projet.

Il serait dommage de rénover le patrimoine qui par la suite devrait être transformé pour une nouvelle affectation.

Pour ces raisons, il est demandé de suspendre tous les travaux d'entretien et d'assainissement par le canton situé sur le territoire de Moutier.

Seuls les entretiens minimums qui pourraient endommager le patrimoine ou mettre en danger des personnes seraient envisageables.

Motivation de l'urgence : Le canton planifie ses entretiens à l'avance. Il faut corriger la planification sans délai.

Destinataire

- Grand Conseil